



Conférence des Parties

Vingtième session

Lima, 1^{er}-12 décembre 2014

Point 22 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties

**Projet de rapport de la Conférence des Parties
sur sa vingtième session**

Rapporteuse: M^{me} Marina Shvangiradze (Géorgie)

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour).....		
II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour).....		
A. Élection du Président de la vingtième session de la Conférence des Parties ..		
B. Adoption du règlement intérieur.....		
C. Adoption de l'ordre du jour.....		
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....		
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs		
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....		
G. Dates et lieux des futures sessions.....		
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		
III. Rapports des organes subsidiaires (point 3 de l'ordre du jour).....		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique		
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre		
IV. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (point 4 de l'ordre du jour).....		

- V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention (point 5 de l'ordre du jour).....
- VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (point 6 de l'ordre du jour)
 - A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
 - B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention
- VII. Rapport du Comité de l'adaptation (point 7 de l'ordre du jour).....
- VIII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (point 8 de l'ordre du jour)
- IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique (point 9 de l'ordre du jour).....
 - A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.....
 - B. Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.....
- X. Examen de la période 2013-2015 (point 10 de l'ordre du jour).....
- XI. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (point 11 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*).....
- XII. Questions relatives au financement (point 12 de l'ordre du jour).....
 - A. Financement à long terme de l'action climatique
 - B. Rapport du Comité permanent du financement
 - C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat
 - D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial
 - E. Cinquième examen du Mécanisme financier.....
 - F. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés
- XIII. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (point 13 de l'ordre du jour)
- XIV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point 14 de l'ordre du jour).....
- XV. Renforcement des capacités au titre de la Convention (point 15 de l'ordre du jour).....
- XVI. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (point 16 de l'ordre du jour).....
 - A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).....
 - B. Questions relatives aux pays les moins avancés.....

- XVII Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques
(point 17 de l'ordre du jour).....
- XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties
par les organes subsidiaires (point 18 de l'ordre du jour)
- XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles
(point 19 de l'ordre du jour).....
- A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013
- B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015.....
- C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention....
- XX. Réunion de haut niveau (point 20 de l'ordre du jour)
- A. Déclarations des Parties.....
- B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.....
- XXI. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour).....
- XXII. Conclusion des travaux de la session (point 22 de l'ordre du jour)
- A. Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties....
- B. Clôture de la session.....

Annexes

(À compléter)

**Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties
à sa vingtième session**

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingtième session de la Conférence des Parties, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte le 1^{er} décembre 2014 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima (Pérou) par le Président de la dix-neuvième session¹, M. Marcin Korolec (Pologne), qui a fait une déclaration liminaire.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, des déclarations ont été prononcées par la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, et la maire de Lima, M^{me} Susana Villarán de la Puente, après quoi les participants ont entendu une déclaration vidéo du Président du Pérou, M. Ollanta Humala Tasso. Celle-ci a été suivie d'une présentation culturelle par le Gouvernement péruvien pour marquer l'ouverture de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). La cérémonie s'est achevée par une déclaration et un exposé du Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Rajendra Pachauri.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingtième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la Conférence des Parties², le 1^{er} décembre, le Président de la dix-neuvième session, M. Korolec, a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la Conférence des Parties était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur sa proposition, la Conférence des Parties a élu par acclamation à la présidence M. Manuel Pulgar-Vidal, Ministre péruvien de l'environnement. Le Président élu a fait une déclaration.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le Président de la dix-neuvième session avait proposé de mener des consultations intersessions sur la question du règlement intérieur et d'informer la Conférence des Parties de toute évolution à cet égard, ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à

¹ La vingtième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les délibérations des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figurent dans les deux rapports.

² Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

l'exception du projet d'article 42. Il a proposé en outre que M. Ignacio Higuera (Pérou) et M. Victor Muñoz (Pérou) tiennent des consultations informelles sur la question et en communiquent le résultat à la Conférence.

(À compléter)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2014/1), établi en accord avec le Président de la dix-neuvième session de la Conférence après consultation du Bureau.

6. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2014/1, à l'exception du point 11 («Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats») qui, conformément à la pratique récente, serait laissé en suspens.

7. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la vingtième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée.
5. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15:
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;

- b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
- 7. Rapport du Comité de l'adaptation.
- 8. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
- 9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.
- 10. Examen de la période 2013-2015.
- 11. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*point laissé en suspens*)³.
- 12. Questions relatives au financement:
 - a) Financement à long terme de l'action climatique;
 - b) Rapport du Comité permanent du financement;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - e) Cinquième examen du mécanisme financier;
 - f) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés.
- 13. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- 14. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- 15. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- 16. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
- 17. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.
- 18. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.

³ Le point 11 de l'ordre du jour avait également été laissé en suspens à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties. Il a été repris dans l'ordre du jour provisoire de la session conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliquée.

19. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
20. Réunion de haut niveau:
 - a) Déclarations des Parties;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses.
22. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. À la 1^{re} séance, le Président a informé la Conférence des Parties que M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal), Vice-Président de la Conférence des Parties, avait engagé en son nom des consultations sur la question. Il a invité les groupes et les collectifs concernés à présenter toutes les candidatures en attente au plus tard le 5 décembre 2014 à 20 heures. Sur sa proposition, la Conférence a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme. M. Sylla a été invité à poursuivre les consultations pendant la session.

9. Rappelant les décisions 36/CP.7 et 23/CP.18, le Président a demandé aux Parties d'envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en application de la Convention.

10. Le Président a informé la Conférence des Parties que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

11. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2014/4), dans laquelle figurait une liste comprenant une organisation intergouvernementale (OIG) et 82 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, la Conférence a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans le document FCCC/CP/2014/4.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

12. À la 1^{re} séance, le Président a attiré l'attention de la Conférence des Parties sur les annotations à l'ordre du jour provisoire⁴. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture de la session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 6 décembre et le lancement du processus d'évaluation multilatérale par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le même jour, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la Conférence pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de gestion du temps pesant sur la session de la Conférence des Parties, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires. Le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que le premier processus d'évaluation multilatérale susmentionné que le SBI devait lancer le 6 décembre se poursuivrait jusqu'au 8 décembre. Il a aussi indiqué que le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée soumettrait les résultats de ses travaux le 11 décembre à la Conférence des Parties.

13. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a renvoyé les points ci-après aux organes subsidiaires.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 7 Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 8 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- Point 9 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- Point 10 Examen de la période 2013-2015
- Point 13 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 16 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 12 f) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés
- Point 14 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 15 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 16 b) Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 17 Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques
- Point 19 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013
- Point 19 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015.

⁴ FCCC/CP/2014/1.

14. La Conférence des Parties a été informée que le SBSTA et le SBI examineraient conjointement les points 7, 8, 9 a) et 10 de l'ordre du jour mais que chacun examinerait des aspects différents des points 13 et 16 a).

15. Le Président a rappelé à la Conférence des Parties qu'à sa dix-neuvième session elle était convenue d'examiner à sa vingtième session la question de la qualité de membre des Parties non visées à l'annexe I qui ne sont pas représentées dans le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, dont la composition est précisée au paragraphe 3 de l'annexe de la décision 3/CP.8. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été renvoyé au SBI pour examen.

16. Au sujet du point 20 de l'ordre du jour («Réunion de haut niveau»), le Président a informé la Conférence des Parties que la réunion de haut niveau s'ouvrirait le 9 décembre au matin, que les déclarations des pays seraient entendues les 9, 10 et 11 décembre et qu'une partie de la séance du 10 décembre au matin serait consacrée aux déclarations des chefs d'État et de gouvernement. Il était entendu qu'il n'y aurait qu'une seule liste d'orateurs et que chacune des Parties à la Convention, y compris celles qui étaient également Parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Conformément à la pratique établie⁵, aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le temps de parole de chaque intervenant serait limité à trois minutes lors de la réunion de haut niveau. Le Président a aussi signalé que de hauts représentants d'OIG et d'ONG feraient des déclarations le 11 décembre, que leur temps de parole avait été fixé à deux minutes par déclaration et que le texte intégral de toutes les déclarations serait affiché en ligne⁶.

17. Le Président a informé la Conférence des Parties que la Conférence et la CMP tiendraient des séances distinctes le 12 décembre pour pouvoir adopter les décisions et conclusions ayant fait l'objet de recommandations des organes subsidiaires au cours de leurs sessions respectives.

18. Le Président a également informé la Conférence des Parties qu'il organiserait deux dialogues ministériels de haut niveau, l'un sur le financement des activités liées au climat le 9 décembre et l'autre sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée le 10 décembre, en sus d'une rencontre ministérielle de haut niveau intitulée «Réunion de haut niveau de Lima sur l'action pour le climat» le 11 décembre⁷. Il a fait savoir que le 11 décembre serait proclamé journée de l'action pour le climat.

19. Le Président a rappelé aux Parties qu'il entendait suivre une démarche impulsée par les Parties, transparente et sans exclusive assortie d'une gestion adéquate du temps imparti, notamment en ouvrant les séances à l'heure, en faisant en sorte que les négociations et les réunions s'achèvent en temps voulu, en mettant en pratique les méthodes de travail convenues et en veillant à ce que toutes les séances soient levées à 18 heures au plus tard. Il a encouragé les Parties à faire preuve de créativité et de souplesse pour parvenir à un accord à la fin de la session de chaque organe. Il a engagé les présidents et coprésidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour assurer une gestion efficace du temps et il a insisté sur le fait que tout devait être mis en œuvre afin de consacrer aux débats sur les questions de fond la plus grande partie possible du temps disponible dans le cadre de la Conférence des Parties.

⁵ FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

⁶ Les déclarations prononcées à la réunion commune de haut niveau peuvent être consultées à l'adresse électronique suivante: (à compléter).

⁷ On trouvera de plus amples renseignements concernant ces manifestations à l'adresse électronique suivante: http://unfccc.int/meetings/lima_dec_2014/items/8717.php.

20. La Conférence de Parties est convenue de procéder comme le Président l'avait proposé.

21. À la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations générales ont été prononcées par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Nicaragua (au nom des Pays en développement animés du même esprit) et du Népal (au nom des pays les moins avancés).

22. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux collectifs d'observateurs (femmes et égalité des sexes, et jeunesse).

23. À la reprise de la 2^e séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, des déclarations générales ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Pakistan (au nom des Pays en développement animés du même esprit), du Panama (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Chili (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et du Belize (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale).

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre collectifs d'observateurs (environnement, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, et syndicats).

(À compléter)

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour

25. À la 3^e séance, le 3 décembre, le Président a invité les Parties à présenter des offres en vue d'accueillir la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et la douzième session de la CMP, ainsi que la vingt-troisième session de la Conférence des Parties et la treizième session de la CMP. Il a noté que, selon le principe du roulement, le président de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties/douzième session de la CMP devrait être issu d'un État d'Afrique et le président de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties/treizième session de la CMP d'un État d'Asie ou du Pacifique.

26. Le Président a proposé que M. Muñoz mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la Conférence des Parties pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

(À compléter)

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour

(À compléter)

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée

(Point 4 de l'ordre du jour)

(À compléter)

V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

27. À la 3^e séance, le Président s'est référé aux six documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2014/1⁸, contenant les six propositions de protocoles à la Convention soumises à la Conférence des Parties pour examen et a rappelé qu'il avait été convenu à la dix-neuvième session de la Conférence d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingtième session⁹. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de laisser ce point de l'ordre du jour en suspens et d'y revenir à la séance plénière de clôture.

(À compléter)

VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. À sa 3^e séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2014/1¹⁰. Il a rappelé qu'il avait été convenu, à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Conférence¹¹.

⁸ FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6, FCCC/CP/2009/7 et FCCC/CP/2010/3.

⁹ FCCC/CP/2013/10, par. 63.

¹⁰ FCCC/CP/2011/5 et FCCC/CP/2011/4/Rev.1.

¹¹ FCCC/CP/2013/10, par. 67 et 70.

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

29. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a entrepris des consultations informelles sur cette question, facilitées par M. Higuera et M. Muñoz.

(À compléter)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

30. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a entrepris des consultations informelles sur cette question, facilitées par M. Higuera et M. Muñoz.

31. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

(À compléter)

VII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

32. La Conférence des Parties était saisie du rapport du Comité de l'adaptation¹². À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

VIII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 8 de l'ordre du jour)

33. La Conférence des Parties était saisie du rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹³. À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

¹² FCCC/SB/2014/2.

¹³ FCCC/SB/2014/4.

IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

34. La Conférence des Parties était saisie du rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2014¹⁴. À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

35. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie du document contenant les recommandations du Comité exécutif de la technologie sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention¹⁵ et du rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties¹⁶.

36. Le Président a rappelé que, dans la décision 1/CP.18, la Conférence des Parties était convenue de préciser les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention, en prenant en considération les recommandations du Conseil du Fonds vert pour le climat formulées conformément à la décision 3/CP.17 et celles du Comité exécutif de la technologie formulées conformément à la décision 4/CP.17.

37. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a entrepris des consultations informelles sur cette question, facilitées par M. Carlos Fuller (Belize) et M^{me} Elfriede Anna More (Autriche).

(À compléter)

X. Examen de la période 2013-2015

(Point 10 de l'ordre du jour)

38. La Conférence des Parties était saisie du rapport sur le dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015 pour 2014¹⁷. À sa 1^{re} séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

¹⁴ FCCC/SB/2014/3.

¹⁵ FCCC/CP/2014/6.

¹⁶ FCCC/CP/2014/8.

¹⁷ FCCC/SB/2014/1.

XI. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 11 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

XII. Questions relatives au financement

(Point 12 de l'ordre du jour)

39. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2014/1.

40. Une déclaration a été faite par un représentant de l'Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique). Les représentants de trois autres Parties ont fait des déclarations.

41. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux collectifs d'observateurs (milieux commerciaux et industriels, et environnement).

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

42. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie du rapport de synthèse de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique en 2014¹⁸.

43. Le Président a invité la Conférence des Parties à examiner le rapport mentionné ci-dessus au paragraphe 42, à poursuivre les délibérations sur le financement à long terme de l'action climatique et à donner des directives sur l'organisation des futurs ateliers consacrés à cette question.

44. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact¹⁹ sur la question, coprésidé par M. Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo) et M. Dany Drouin (Canada).

(À compléter)

B. Rapport du Comité permanent du financement

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

45. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence et de son additif²⁰.

46. À l'invitation du Président, M^{me} Diane Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et M. Stefan Schwager (Suisse) ont présenté un résumé des activités réalisées par le Comité permanent du financement au cours de l'année, notamment les conclusions et recommandations essentielles du Comité sur l'évaluation biennale de 2014 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Le Président a remercié les coprésidents et tous les membres du Comité pour leur dévouement et pour leur travail.

¹⁸ FCCC/CP/2014/3.

¹⁹ Ce groupe de contact a examiné les alinéas *a* et *b* du point 12 de l'ordre du jour («Questions relatives au financement»).

²⁰ FCCC/CP/2014/5 et Add.1.

47. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 44 ci-dessus.

(À compléter)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

48. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie du rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence²¹ et du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence et de son additif²².

49. À l'invitation du Président, M. Ayman Shasly (Arabie saoudite), qui avait assuré la présidence de la huitième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, a rendu compte de l'avancement des travaux du Fonds au cours de l'année écoulée. Le Président a remercié M. Shasly et tous les membres du Conseil pour leur dévouement et leur travail et a invité la Conférence des Parties à examiner les rapports du Conseil du Fonds et du Comité permanent du financement et à donner des directives au Fonds vert pour le climat.

50. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a créé un groupe de contact²³ sur cette question, coprésidé par M. Shasly et M. Schwager.

(À compléter)

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 12 d) de l'ordre du jour)

51. À sa 3^e séance, la Conférence des Parties était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence²⁴ et du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence et de son additif²⁵.

52. À l'invitation du Président, M^{me} Chizuru Aoki, parlant au nom du Directeur général du secrétariat du FEM, a rendu compte des activités du Fonds intéressant la Convention pour l'année écoulée et de la manière dont ces activités répondaient aux directives reçues de la Conférence des Parties. Le Président a remercié M^{me} Aoki et a invité la Conférence des Parties à examiner les rapports du FEM, du Comité permanent du financement et du Comité de l'adaptation et à donner des directives au FEM.

53. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 50 ci-dessus.

(À compléter)

²¹ FCCC/CP/2014/8.

²² FCCC/CP/2014/5 et Add.1.

²³ Ce groupe de contact a examiné les alinéas c à e du point 12 de l'ordre du jour («Questions relatives au financement»).

²⁴ FCCC/CP/2014/2 et Add.1.

²⁵ FCCC/CP/2014/5 et Add.1.

E. Cinquième examen du Mécanisme financier

(Point 12 e) de l'ordre du jour)

54. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties était saisie du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence et de son additif²⁶ et du deuxième rapport annuel à la Conférence sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national²⁷.

55. Le Président a rappelé que, dans la décision 8/CP.19, la Conférence des Parties avait adopté les directives mises à jour pour l'examen du mécanisme financier et avait demandé au Comité permanent du financement de continuer à fournir des contributions d'experts au cinquième examen du mécanisme financier, en vue d'achever cet examen d'ici à la vingtième session de la Conférence. Par ailleurs, à la dix-septième session de la Conférence des Parties, le secrétariat avait été chargé de rendre compte chaque année du fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national à la Conférence des Parties, afin d'étayer le débat sur le mécanisme financier.

56. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 50 ci-dessus.

(À compléter)

F. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour les pays les moins avancés

(Point 12 f) de l'ordre du jour)

57. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties était saisie des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2014/1²⁸. Elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XIII. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 13 de l'ordre du jour)

58. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

XIV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

59. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

²⁶ FCCC/CP/2014/5 et Add.1.

²⁷ FCCC/CP/2014/INF.1.

²⁸ FCCC/SBI/2014/MISC.3, FCCC/SBI/2014/INF.17 et FCCC/CP/2014/2 et Add.1.

XV. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 15 de l'ordre du jour)

60. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XVI. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

61. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

62. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XVII. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques

(Point 17 de l'ordre du jour)

63. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 18 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

64. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

65. À sa 1^{re} séance, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 19 c) de l'ordre du jour)

66. À la 3^e séance, le Président a rappelé que le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, ainsi qu'il en avait été prié par la Conférence à ladite session, avait entrepris, en collaboration avec le Pérou, des consultations prospectives informelles ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, parallèlement à la quarantième session des organes subsidiaires.

67. Le Président a invité M. Tomasz Chruszczow (Pologne) à présenter un rapport oral à la Conférence des Parties.

68. Les représentants de six Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres, concernant une approche proposée par le Président.

69. À la lumière de ces déclarations, le Président a invité les Parties intéressées à se concerter sur des orientations à suivre et à en rendre compte à la Conférence des Parties.

70. À la reprise de la 3^e séance, sur proposition du Président, la Conférence a décidé d'entreprendre des consultations informelles sur la question, facilitées par M. Antonio García (Pérou) et M. Chruszczow.

71. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

(À compléter)

XX. Réunion de haut niveau

(Point 20 de l'ordre du jour)

72. À la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau ont assisté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Sam Kutesa, le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, M. Pulgar-Vidal, la Présidente du Conseil des ministres du Pérou, M^{me} Ana Jara Velásquez, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Figueres, et d'autres personnalités.

(À compléter)

A. Déclarations des Parties

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

73. À la 3^e séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

74. La Conférence des Parties a souscrit à une proposition du Président consistant à engager sous sa propre autorité des consultations sur un projet de déclaration ministérielle sur l'éducation et la sensibilisation.

(À compléter)

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la vingtième session de la Conférence des Parties

(Point 22 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Clôture de la session

(Point 22 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)
